

## ASSEMBLEE DE CORSE

### DELIBERATION N° 06/27 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LA SIGNATURE DES MARCHES RELATIFS AUX TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE MISE EN SECURITE A LA CITE SCOLAIRE CLEMENCEAU A SARTENE

SEANCE DU 24 MARS 2006

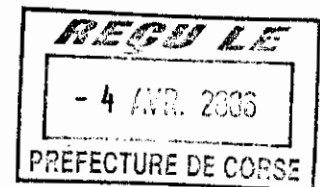
L'An deux mille six et le vingt quatre mars, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

#### ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALIBERTINI Rose, ANGELI Corinne, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA-VELLUTINI Dorothée, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LECCIA Jean-Pierre, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PROSPERI Rose-Marie, RICCI Annie, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SISCO Henri, STEFANI Michel, SUSINI Marie-Ange, TALAMONI Jean-Guy

#### ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille  
Mme ALBERTINI-COLONNA Nicolette à Mme COLONNA-VELLUTINI Dorothée  
M. ALESSANDRINI Alexandre à M. DOMINICI François  
Mme ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique à M. GUAZZELLI Jean-Claude  
M. BIANCUCCI Jean à M. TALAMONI Jean-Guy  
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette  
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène  
Mme COLONNA Christine à Mme NIVAGGIONI Nadine  
M. MARCHIONI François-Xavier à M. CHAUBON Pierre  
Mme NATALI Anne-Marie à Mme SUSINI Marie-Ange  
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne  
Mlle PIERI Vanina à M. LUCIANI Jean-Louis  
Mme RICCI-VERSINI Etienne à M. LECCIA Jean-Pierre  
Mme SCIARETTI Véronique à Mme PROSPERI Rose-Marie  
Mme SCOTTO Monika à Mme RICCI Annie  
M. SIMEONI Edmond à M. ANGELINI Jean-Christophe.



#### L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 86.16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,

- VU** la loi n° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002.92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la délibération n° 02/81 AC du 4 avril 2002 de l'Assemblée de Corse approuvant l'opération,
- VU** la délibération n° 03/46 AC du 27 février 2003 de l'Assemblée de Corse adoptant le BP 2003,
- VU** la délibération n° 04/21 AC du 5 février 2004 de l'Assemblée de Corse autorisant le Président du Conseil Exécutif à lancer l'avis public à la concurrence relatif à la consultation des entreprises,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

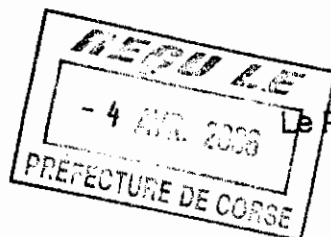
**ARTICLE PREMIER :**

**HABILITE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les marchés relatifs aux travaux de réhabilitation et de mise en sécurité à la cité scolaire Clémenceau à Sartène, avec les entreprises suivantes :

N° lot	Entreprises	Montant TTC
1. Démolition, Maçonnerie - Revêtements durs	CORSE CONSTRUCTIONS TP	149 580, 00
2. Menuiseries Bois	MDL	58 077, 00
3. Menuiseries Aluminium	AMM	52 452, 36
4. Métallerie- Serrurerie	SUD METALLERIE	85 281, 12
5. Étanchéité	ISOLA	20 715, 48
6. Doublages - Revêtements souples Peinture	I MAESTRI	84 748, 14
7. Courants forts - Courants faibles	SCAE	35 553, 60
8 - VMC - Climatisation	SAES	15 506, 64
<b>TOTAL TTC</b>		<b>501 914, 34</b>

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.



AJACCIO, le 24 mars 2006

Le Président de l'Assemblée de Corse

  
Camille de ROCCA-SERRA